



Avis de Soutenance

Mamadou SENE

Droit - EDSJP Toulouse

Soutiendra publiquement ses travaux de thèse intitulés

La juridictionnalisation des élections nationales en Afrique noire francophone: les exemples du Bénin, de la Côte d'Ivoire et du Sénégal. Analyse politico-juridique.

dirigés par Monsieur Pierre ESPLUGAS et El Hadji MBODJ

Co-tutelle avec l'université "Université Cheikh Anta DIOP de Dakar" (SENEGAL)

Soutenance prévue le **lundi 20 mars 2017** à 14h00

Lieu : Université de Toulouse 1 Capitole 2 Rue du Doyen-Gabriel-Marty 31042 Toulouse
France
salle des Thèses

Composition du jury proposé

M. Pierre ESPLUGAS-LABATUT	UT1 - Université Toulouse 1 Capitole	Directeur de thèse
M. El Hadj MBODJ	Université Cheikh Anta Diop de Dakar	CoDirecteur de thèse
M. Stéphane MOUTON	Université de Toulouse 1 Capitole	Examineur
M. Alioune Badara FALL	Université Montesquieu-Bordeaux IV	Rapporteur
M. Philippe BLACHER	Université de Lyon 3 Jean Moulin	Rapporteur

Mots-clés : Juge constitutionnel, élections nationales, Afrique noire francophone, pacification, crises électorales, consolidation démocratique

Résumé :

En Afrique noire francophone, les élections nationales constituent le premier facteur conflictogène. Ainsi, la juridictionnalisation des élections présidentielles et législatives s'est inscrit dans une dynamique de pacification du processus de dévolution des pouvoirs politiques suprêmes. Les règles d'organisation et de fonctionnement de cette juridictionnalisation incarnée par les Cours et Conseils constitutionnels, variant d'un pays à un autre, visent à garantir la régularité et la sincérité des scrutins présidentiels et législatifs gages de toute légitimité du pouvoir politique. Ainsi, au Bénin et au Sénégal, le juge constitutionnel a joué un rôle variable à la pacification et à la stabilisation du processus de dévolution du pouvoir. La tendance des alternances démocratiques y devient ainsi une normalité. En revanche, cette juridictionnalisation est hypothéquée par sa politisation qui résulte du caractère présidentieliste de la nomination du juge constitutionnel. Ainsi, en Côte d'Ivoire, la politisation flagrante du juge constitutionnel provoquera une alternance armée au lieu d'entériner l'alternance démocratique propulsée par les électeurs. D'où la nécessité de procéder à des réformes à la fois matérielle et organique de la juridictionnalisation afin de garantir au juge l'indépendance et la place qui répondent aux enjeux de la consolidation de la démocratie électorale en Afrique subsaharienne francophone.